

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COEUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_187

Objet : Crédit d'un contrat de projet - Archiviste itinérant

Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDRT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

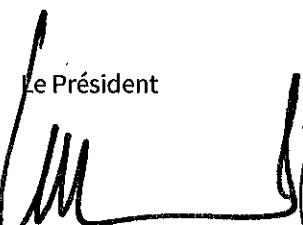
Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COEUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_187

Objet : Crédation d'un contrat de projet - Archiviste itinérant

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique ;

Considérant que les collectivités et établissements peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié. L'agent est alors recruté par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Considérant que Cœur de Flandre agglo a décidé d'accompagner les communes qui le souhaitent dans la gestion des archives en proposant diverses prestations de services ;

Considérant la forte demande des communes dans la réalisation de prestations d'archives et la perspective des récolelements post-électoraux à la suite des élections municipales qui interviennent en mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de créer un emploi contractuel sur la base d'un contrat de projet pour une durée minimum d'un an ;

Il vous est proposé :

- de créer un emploi contractuel à durée déterminée à temps complet, relevant de l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique, d'archiviste itinérant pour la réalisation des prestations d'archivage et des récolelements post-électoraux,
- le contrat est conclu pour une durée d'un an et peut être renouvelé pour mener à bien le projet ; il prendra fin à l'issue de la réalisation du projet,
- l'agent recruté sera chargé d'assurer les prestations d'archivage au sein des communes et d'effectuer des récolelements post-électoraux,
- l'emploi est ouvert dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B,

- la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine,
- le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2022/136 du 15 novembre 2022 est applicable,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- de modifier le tableau des effectifs.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

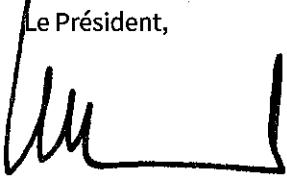
ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE